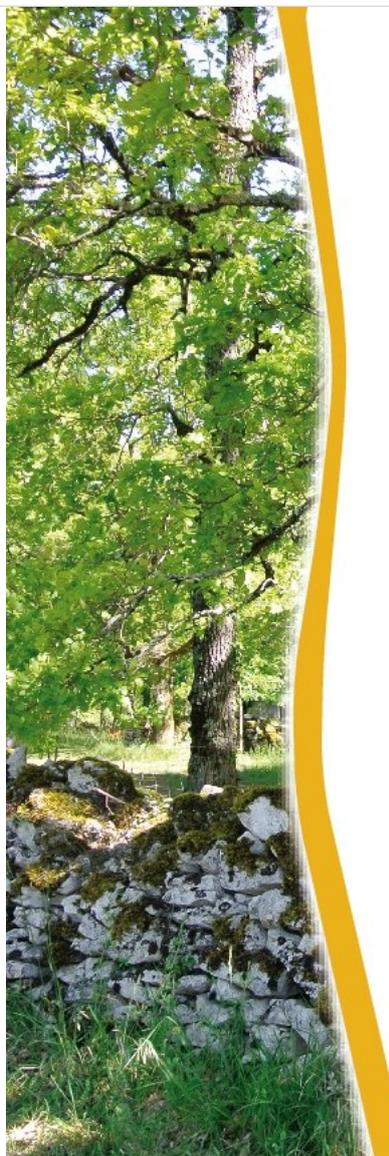




QRGA

Quercy Rouergue et
Gorges de l'Aveyron



Modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

VOLUME 5

Organisation de l'enquête publique
Article R132-8-3 du code de l'environnement

Mars 2025

PLAN LOCAL D'URBANISME	PRESCRIT	PROJET ARRÊTÉ	PROJET APPROUVÉ
Élaboration	07-11-2012	28-06-2016	24-10-2017
Modification n°1	20-06-2019	08-10-2019	22-01-2020
Modification simplifiée n°1	25-08-2020	19-10-2020	26-01-2021
Modification simplifiée n°2	05-02-2021	31-08-2021	07-12-2021
Modification n°2	05-02-2021	09-05-2022	27-12-2022
Modification n°3	27-06-2024	05-02-2025	

MENTION DES TEXTES QUI RÉGISSENT L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Volet législatif

Le projet de modification n°3 du PLUi de la CCQRGA, dite « de droit commun », est soumise à enquête publique en application des articles L123-1 à L123-18 du code de l'environnement. Ce projet n'est pas soumis à évaluation environnementale.

L'enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration des décisions susceptibles d'affecter l'environnement [...]. Les observations et propositions parvenues pendant le délai de l'enquête sont prises en considération par le maître d'ouvrage et par l'autorité compétente pour prendre la décision.

L'autorité compétente pour prendre la décision est la Communauté de Communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron (CCQRGA), établissement public de coopération intercommunale.

L'étude de modification n°3 est réalisée en régie par le service urbanisme de la CCQRGA.

Volet réglementaire

L'enquête publique est réalisée conformément aux articles R123-2 à R123-24 du code de l'environnement.

En application de ces textes, le dossier d'enquête publique de la modification n°3 du PLUi contient au moins :

- les pièces et avis exigés par les législations et réglementations applicables au projet ;
- lorsqu'ils sont rendus obligatoires par un texte législatif ou réglementaire préalablement à l'ouverture de l'enquête, les avis émis sur le projet plan, ou programme ;
- la décision prise après un examen au cas par cas ne soumettant pas le projet, plan ou programme à évaluation environnementale ;
- le bilan de la concertation préalable [...] permettant au public de participer effectivement au processus de décision.
- la mention des textes qui régissent l'enquête publique en cause et l'indication de la façon dont cette enquête s'insère dans la procédure administrative relative au projet, plan ou programme considéré, ainsi que la ou les décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête et les autorités compétentes pour prendre la décision d'autorisation ou d'approbation ;

INSERTION DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LA MODIFICATION N°3 DU PLUI

Il est procédé à une enquête publique sur le projet de modification n°3 du PLUI pour une durée de 31 jours consécutifs du lundi 3 mars 2025 à 14h00 au jeudi 3 avril 2025 à 12 heures. Le siège de l'enquête publique est fixé au siège de la CCQRGA, 23 place de la mairie, 82140 Saint-Antonin-Noble-Val.

Par décision n°E25000004/31 du Tribunal Administratif de Toulouse en date du 17 janvier 2025, Monsieur Jean-Louis BASTIDE, retraité de la fonction publique territoriale, a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur en vue de procéder à cette enquête publique.

Le dossier pourra être consulté sur format papier dans les lieux d'enquête suivants et aux horaires habituels d'ouverture durant la période d'enquête publique :

- Communauté de Communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron, 23 place de la mairie, BP 30, 82140 Saint Antonin-Noble-Val ;
- Castanet : mairie, 5 rue de la mairie, 82 160 Castanet
- Caylus : mairie, 3 place de la halle, 82 160 Caylus
- Cazals : mairie, 2 Place de la mairie, 82 140 Cazals
- Espinas : mairie, 98 avenue de l'ormeau, 82 160 Espinas
- Féneyrols : mairie, 418 rue Falguières, 82 140 Féneyrols
- Ginals : mairie, 1 Place de Lardailié, 82 330 Ginals
- Lacapelle-Livron : mairie, 1 place de la mairie, 82 160 Lacapelle-Livron
- Laguépie : mairie, 2 rue de la mairie, 82 250 Laguépie
- Loze : mairie, 1 place de la mairie, 82 160 Loze
- Montrosier : mairie, 1 place de la mairie, 81 170 Montrosier
- Mouillac : mairie, 1 place Michel-Lejeaille, 82 160 Mouillac
- Parisot : mairie, 6 place de la mairie, 82 160 Parisot
- Puylagarde : mairie, 12 place de la mairie, 82 160 Puylagarde
- Saint-Antonin-Noble-Val : mairie, 23 place de la mairie, 82140 Saint Antonin-Noble-Val
- Saint-Projet : mairie, 48 rue de la mairie, 82 160 Saint-Projet
- Varen : mairie, 31 rue de la mairie, 82 330 Varen
- Verfeil-sur-Seye : mairie, 2 place de la mairie, 82 330 Verfeil-sur-Seye

Le dossier d'enquête pourra également être consulté sous format dématérialisé sur un poste informatique mis à disposition au siège de la CCQRGA, ainsi que sur le site internet de la CCQRGA, à l'adresse suivante : www.cc-qrga.fr/enquete-publique-modification3-plui.

Monsieur Jean-Louis BASTIDE se tiendra à la disposition du public afin de recueillir ses observations, propositions, appréciations et contre-propositions :

- à Caylus le lundi 3 mars 2025 de 14h00 à 17h00 en mairie,
- à Parisot le jeudi 13 mars 2025 de 9h00 à 12h00 en mairie,
- à Laguépie le jeudi 20 mars 2025 de 9h00 à 12h00 en mairie,
- à Varen le vendredi 28 mars 2025 de 9h00 à 12h00 en mairie,
- à Saint-Antonin-Noble-Val le jeudi 3 avril 2025 de 9h00 à 12h00 en mairie.

Le public pourra également consigner ses observations sur le registre d'enquête papier mis à disposition dans chaque lieu d'enquête, ou les envoyer par courrier électronique à l'adresse enquete-publique-modification3-plui@cc-qrga.fr ou les transmettre par courrier postal à

l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire Enquêteur, CCQRGA, service urbanisme, 23 place de la mairie, BP 30, 82140 Saint Antonin-Noble-Val.

DÉCISIONS POUVANT ÊTRE ADOPTÉES AU TERME DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête dûment clos et les documents annexes liés à l'enquête seront transmis dans les 24 heures au Commissaire Enquêteur.

A l'issue de la remise du rapport du Commissaire Enquêteur et de ses conclusions motivées, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur au siège de la CCQRGA, pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire Enquêteur seront également tenus à la disposition du public sur le site internet de la CCQRGA à l'adresse www.cc-qrga.fr/enquete-publique-modification3-plui pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête publique, le conseil communautaire de la CCQRGA décidera, soit d'approuver dans sa version initiale le projet de modification n°3 du PLUi, soit d'amender, d'ajourner ou d'annuler ce projet.